

Documents



© MASSES DE CÔTE DU (ADANA) ÉCRIT LÉU EN 1905. 30 000 ARMÉNIENS * L'ÉGRIENT L'UN 14.

Document n°1 : « Le cahier à fleurs » par L. Galandon et V. Nicaise – Editions Bamboo

DOCUMENT N°2 : L'ANALYSE D'UN HISTORIEN

Il s'agissait pour le ministre de l'Intérieur ottoman Talat Pacha de faire de l'Anatolie (partie asiatique de l'Empire ottoman) un espace homogène (uni) sur le plan ethnique et donc d'en chasser les Arméniens. Ils devaient être déportés vers les déserts de Mésopotamie. Mais déporter une population entière vers une région inhospitalière, c'est déjà organiser sa disparition.

Extraits de l'entretien avec l'historien F. Georgeon, les Collections de l'Histoire n°45, 2009

DOCUMENT N°3 : QUELQUES REPERES

Janvier 1915 :

Défaite devant les troupes russes. Les autorités ottomanes décrètent la démobilisation et le désarmement des Arméniens.

8 avril 1915 :

Massacres à Zeytoun.

20 avril 1915 :

La population de Van, en majeure partie arménienne, se barricade à la nouvelle des massacres. Les autorités turques utiliseront cet épisode pour justifier les mesures de déportation qu'ils vont prendre par la suite.

A l'aide des documents, rédiger quelques lignes expliquant pourquoi les Arméniens sont mis à l'écart dans l'Empire ottoman.

Documents



Document n°1 : « Le cahier à fleurs » par L. Galandon et V. Nicaise – Editions Bamboo

Document n°2 : l'importance de la guerre (source : Hachette 3è Education, 2012)

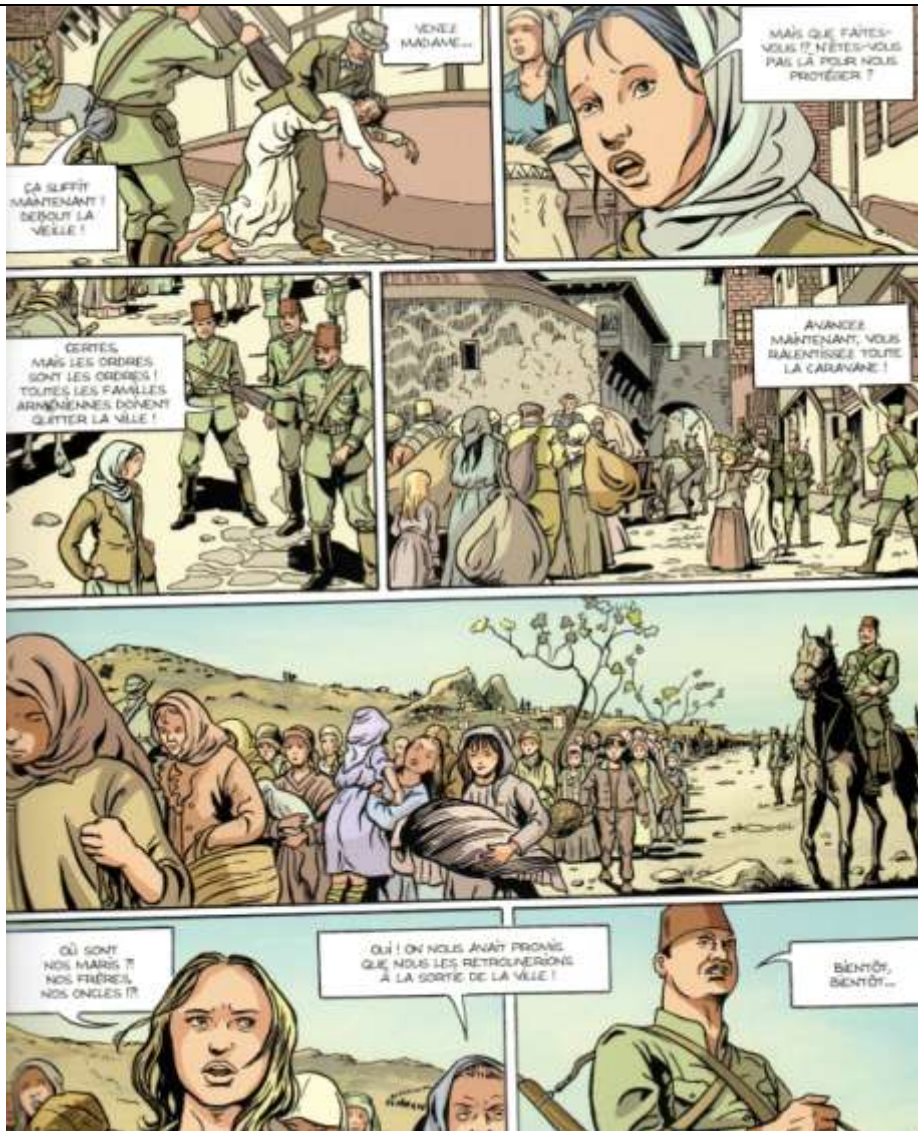
« Nos concitoyens, les Arméniens, qui forment un des éléments des races de l'Empire ottoman, ayant adopté, depuis des années, [...] bien des idées perfides de nature à troubler l'ordre public [...] et ayant en outre osé se joindre [...] aux ennemis [*la Russie*] actuellement en guerre avec notre empire, notre gouvernement se voit forcé de prendre des mesures extraordinaires [...] pour le maintien de l'ordre et de la sécurité du pays. [...] En conséquence, [...] il est rigoureusement enjoint à tous les Ottomans d'obéir de la façon la plus absolue aux ordres ci-après :

1. Tous les Arméniens, à l'exception des malades, seront forcés de partir dans un délai de cinq jours de la date de la présente proclamation, par villages ou quartiers, et sous escorte de la gendarmerie.
2. Bien qu'il leur soit permis d'emporter avec eux, pour leur voyage, s'ils le désirent, les objets transportables leur appartenant, il leur est défendu de vendre leurs propriétés car leur exil n'est que temporaire. »

Affiche placardée à Trébizonde au printemps 1915, citée par Gérard Chaliand, *Le Génocide des Arméniens*, © Complexe, 1980.

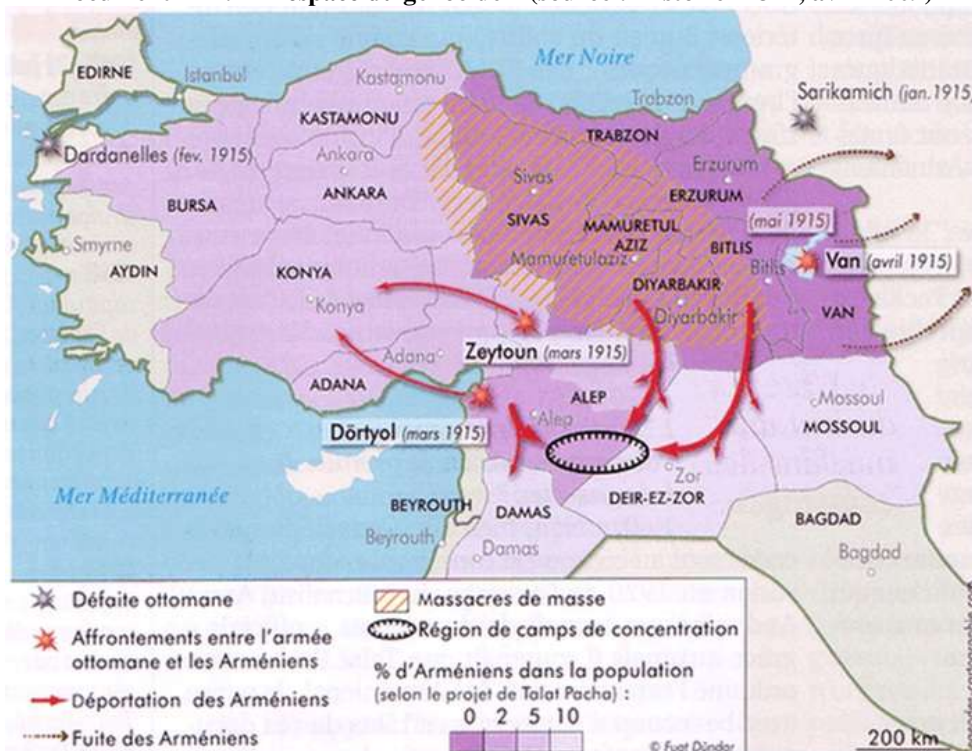
A l'aide des documents, rédiger quelques lignes expliquant comment et pourquoi les Arméniens sont regroupés par l'Empire ottoman.

Documents



Document n°1 : « Le cahier à fleurs » par L. Galandon et V. Nicaise – Editions Bamboo

Document n°2 : « L'espace du génocide » (source : Histoire n°341, avril 2009)



A l'aide des documents, rédiger quelques lignes expliquant en quoi consiste la déportation dont sont victimes les Arméniens.

(carte animée : <http://p8.storage.canalblog.com/87/05/955367/88225385.swf>)

Documents



Document n°1 : « Le cahier à fleurs » par L. Galandon et V. Nicaise – Editions Bamboo

Document 2 : « Une estimation du génocide » (source : l'Histoire n°187, avril 1995)

Arméniens vivant dans l'Empire ottoman en 1914	1 800 000
Assassinés sur place	600 000
Morts en cours de déportation	600 000
Survivants qui ont pu...	
... rester chez eux	150 000
... enfermés dans des camps ou cachés	150 000
... placés dans des maisons turques ou orphelinats	100 000

A l'aide de tous les documents et de vos réponses précédentes ; rédiger un résumé expliquant le bilan du massacre des Arméniens (Où ? Quand ? pourquoi ? Comment ?).